Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorce à distance de son conjoint

Par emy

Bonjour,

Peut-on demander le divorce si notre conjoint (époux) est à l'étranger dans son pays d'origine pour plusieurs mois ? Et que se passe t-il s'il refuse le divorce là-bas ?

Merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Si vous êtes séparés, une demande de divorce pour rupture fe lien conjugal est possible après un an.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568#:~:text=Vous%20pouvez%20demander%20un%20divorce,l'accord%20des%202%20%C3%A9poux.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568#:~:text.[/url]

Voir un avocat, bien sûr.

Par emy

Je vous remercie pour votre réponse. Ma situation est compliqué car en fait mon conjoint est sans papiers et devait retourner dans son pays pour régulariser sa situation et faire une demande de visa (je précise, notre mariage a eu lieu en france). Malheureusement, ils bloquent sur place et du coup mon conjoint ne peut pas revenir. Je vis très mal cette situation car cela dure depuis 8 mois. Je souhaite donc me donner encore quelques semaines et si je ne vois aucune issue, je demanderai le divorce. Dans ce cas, la rupture de lien conjugal sera possible ? Si j'ai bien compris, il faudra une année écoulée depuis son départ de france pour faire la demande ?